CAP MAINTENANCE DES VEHICULES

Option Voitures Particulières

MÉCANIQUE AUTOMOBILE MOTOCYCLE

LE MÉTIER

Le Mécanicien Automobile est chargé de l'entretien courant et de la réparation des voitures particulières. Selon la structure qui l'emploie, il pourra exercer les activités de son métier individuellement ou au sein d'une équipe.

CONDITIONS D'ACCÈS

De 15* à 25 ans ou plus**

ALTERNANCE

Sur 2 ans (33 semaines en entreprise et 14 semaines au Campus par an)

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Mécanicien automobile

* et ** voir au verso

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En entreprise de maintenance automobile (MRA, agent, concession) :

- Organiser son poste de travail et choisir son matériel ;
- Participer au diagnostic des véhicules ;
- Mesurer et contrôler des éléments mécaniques et électriques ;
- Réaliser des opérations d'entretien courant, de maintenance périodique et corrective ;
- Régler, déposer, poser, démonter et remonter des pièces mécaniques ;
- Restituer un véhicule ;
- Etre capable d'évaluer son travail.

Campus des Métiers et de l'Artisanat
Pôle d'activités Cugnot - 5-7, rue Joseph Cugnot 37300 - Joué-lès-Tours
campus37@cm-tours.fr
www.campusdesmetiers37.fr
Tél. : 02 47 78 47 00

CAMPUS DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT INDRE-ET-LOIRE

MECANIQUE AUTOMOBILE

CAMPUS DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

BTS
Maintenance des Véhicules
Option Voitures Particulières
Brevet de Technicien Supérieur
Niveau III
Durée : 2 ans

CQP
Technicien Expert
Après Vente Automobile
Peugeot ou Citroën
Certificat de Qualification Professionnelle
Niveau IV
Durée : 13 à 16 mois

BAC PRO
Maintenance des Véhicules
Option
Voitures Particulières
Bac Professionnel
Niveau IV
Durée : 2 ou 3 ans

Terminale

Première

Seconde Professionnelle

MC
Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile
Mention Complémentaire
Niveau V
Durée : 1 An

CAP
Maintenance des Véhicules
Option Voitures Particulières
Certificat d'Aptitude Professionnelle
Niveau V
Durée : 2 ans

3ème collège

** Les jeunes de moins de 15 ans ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3e) comme stagiaire de la formation professionnelle, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis et peuvent entrer en apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans et un jour.*
*** Depuis la loi du 8 août 2016, l'apprentissage est ouvert jusqu'à l'âge de 30 ans pour les postulant(e)s : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.*

Région Centre-Val de Loire
l'Europe s'engage en France
L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen
CFA PILOTES Réseau de l'ANFA
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Indre-et-Loire